

## PROCES-VERBAL

L'an **deux mille quinze**, le **premier** du mois d'**avril** à 18 heures,  
Le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 25 mars 2015, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Alain DAVID**, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 30  
Nombre de conseillers votants : 33

**Etaient Présents** : Alain DAVID, Jean-François EGRON, Laïla MERJOUÏ, Jean-Paul DELPECH, Huguette LENOIR, Dominique ASTIER, Marie HATTRAIT, Max GUICHARD, Eliane BARTHELEMY, Bernard TRAINAUD, Fernanda ALVES, Fabrice MORETTI, Hürizet GÜNDER, Jean-Marc SIMOUNET, Michèle LIMOUZIN, Bernard FAVRE, Gérard CASTAIGNEDE, Danielle MIRAMONT, Seye SENE, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Marie-Christine BOUTHEAU, Thierry NATIVEL-FONTAINE, Laurent PERADON, Cihan KARA, Saïd SAÏDANI, Philippe TARDY, Anabela PEREIRA, Philippe DANTAS, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Marie-Josèphe CAZENAVE ayant donné pouvoir à Michèle LIMOUZIN, Marie-Ange BAKOSSA MANANDJI, Kadiatou BAH, Déborah SANCHO ayant donné pouvoir à Jean-Marc SIMOUNET, Noël HARDOUIN ayant donné pouvoir à Philippe TARDY.

**Secrétaire de séance** : Huguette LENOIR

**Assistaient à la séance** : Mmes CAZAUX, ROSE, ROUGER, KOMOROWSKI, DESOUCHES, FILLEAU, GALAND, MM LAWNICZAK, FAMEL.

--O--

### ORDRE du JOUR

#### DELEGATION de POUVOIRS ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU de l'ARTICLE L 2122-22 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES – COMMUNICATION

#### I – ADMINISTRATION FINANCIERE – Rapporteur Jean-Paul DELPECH

##### 1. Débat d'Orientation Budgétaire

--O--

**Monsieur le Maire** désigne Huguette LENOIR en qualité de Secrétaire de Séance.

Il soumet ensuite le procès-verbal du 25 Février 2015 au vote des conseillers municipaux et s'enquiert des éventuelle remarques et commentaires.

Ce procès-verbal n'appelant à aucun commentaire est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Monsieur le Maire** passe ensuite à l'ordre du jour.

**Monsieur Le Maire** informe le Conseil Municipal des décisions prises depuis le dernier conseil. Ceci en vertu des articles 2122-22 et 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales.

N° DM	En date du	Objet
2015-34	10 février 2015	Mission de Maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation de la salle du conseil de l'hôtel de ville et la transformation du garage des Services Techniques en salle multi-usage. Marché 2013-044. Avenant n°2
2015-35	12 février 2015	Convention de mise à disposition des locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association « CULTURES DU CŒUR GIRONDE » Reconduction - Avenant 3
2015-36	12 février 2015	Audit sur le fonctionnement de la piscine de la Ville de Cenon Procédure adaptée : 2014-051
2015-37	17 février 2015	Convention de mise à disposition des locaux, entre la VILLE DE CENON et l' « Association Départementale agréée des Pêcheurs amateurs aux Engins et Filets de la Gironde (A.D.A.P.A.E.F.33) » Reconduction - Avenant 2
2015-38	16 février 2015	Mission d'études géotechniques pour la ville de Cenon Marché 2014-057

2015-39	16 février 2015	Convention de mise à disposition des locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association « « Moto club portugais à Bordeaux » » Recondution - Avenant 1
2015-40	16 février 2015	Convention de mise à disposition des locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association « Hauts de Radio » (O2 radio) Recondution - Avenant 2
2015-41	16 février 2015	Convention de mise à disposition de locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association « ONCATALYSE » Recondution – Avenant 2
2015-42	16 février 2015	Convention de mise à disposition des locaux, entre la VILLE DE CENON et l'Association « THEATRE POPULAIRE ALIZE ». Recondution – Avenant n°3
2015-43	16 février 2015	Convention de mise à disposition des locaux, entre la VILLE DE CENON et l'Association « UNION DES TRAVAILLEURS SENEGALAIS FRANCE (U.T.S.F.) ». Recondution – Avenant 4
2015-44	16 février 2015	Convention de mise à disposition des locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association « Centre de Prévention et de Loisirs des Jeunes de Cenon (CPLJ)» Recondution - Avenant 2
2015-45	16 février 2015	Convention de mise à disposition des locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association « COMITE d'ANIMATION du QUARTIER TESTAUD » Recondution - Avenant n°3
2015-46	16 février 2015	Convention de mise à disposition des locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association « Méli Mél'Arts » Recondution – Avenant 1
2015-47	16 février 2015	Convention de mise à disposition des locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association « Elles O pluriel » Recondution – Avenant 1
2015-48	23 février 2015	Maintenance et assistance du progiciel Elections. Marché n°2015-008
2015-49	20 février 2015	Convention d'autorisation temporaire RFF/CENON pour l'occupation temporaire des parcelles AY 268 et 469 face au chantier de reconstruction de l'école Maumey
2015-50	27 février 2015	Accord cadre de maîtrise d'œuvre pour les opérations de réhabilitation du patrimoine de la ville de Cenon – Etudes, restauration et valorisation, hors loi MOP. Marché : 2014-010
2015-51	5 mars 2015	Contentieux Mme Sevil BILALOGLU c/ COMMUNE DE CENON – Désignation d'un avocat
2015-52	6 mars 2015	Contentieux M. et MME RONDEAU et M. et MME HUYNH TRUNG DAO c/ COMMUNE DE CENON – Désignation d'un avocat
2015-53	12 mars 2015	Convention de partenariat Festival des collégiens
2015-54	13 mars 2015	Marché de services d'assurances pour la ville – Lot 4 « Assurance des risques statutaires du personnel - Avenant n°1 au marché n° 2014-60-4 passé en appel d'offres.

**Monsieur EGRON** félicite Monsieur le Maire pour son élection au conseil départemental.

**Monsieur GUICHARD** estime avoir fait un second choix de qualité.

**Madame BOUTHEAU** félicite à son tour monsieur le Maire et se déclare satisfaite que les écologistes aient trois conseillers départementaux.

**Monsieur le Maire** remercie tous ceux qui ont participé à la campagne et qui lui ont permis d'obtenir le meilleur score de la gauche dans le département.

## **I – ADMINISTRATION FINANCIERE –**

### **1. Débat d'Orientation Budgétaire**

Conformément aux articles L 2312-1 et L 2311-1 du Code Général des Collectivités Locales, le débat d'orientations budgétaires concernant l'exercice 2015 se tient ce jour.

Il s'agit d'une phase obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus dans les deux mois précédant le vote du budget primitif qui aura lieu le 14 avril 2015.

Les membres du Conseil Municipal ont été informés du suivi comptable des autorisations de programme en cours, de l'ouverture d'une nouvelle autorisation de programme en 2015 :

AP 30 – Agrandissement du Cimetière Saint Paul

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de la Ville de Cenon pour l'année 2015.

Monsieur le Maire fait la déclaration suivante « *L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus se tient un débat au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.*

Le D.O.B. est une étape obligatoire qui a pour objectif de renforcer la « démocratie locale ». Il permet en effet, d'informer les élus sur l'environnement économique et la situation de la Ville, afin d'éclairer leur choix lors du vote du Budget Primitif.

**\* I°) - Les données générales sur le contexte économique et budgétaire :**

Après la stagnation de l'activité observée depuis 2012, la croissance française devrait se situer à 1,1 % en 2015, ce qui est plutôt satisfaisant dans le contexte actuel de la zone Euro.

**En 2014 :**

- La consommation des ménages a progressé modérément soutenue par la désinflation. L'investissement des entreprises s'est quasiment stabilisé mais l'investissement logement poursuit sa baisse sensible.
- Les mesures fiscales en faveur des entreprises (CICE, Pacte de Responsabilité, ...) n'ont pas eu d'effet immédiat sur la croissance mais permettent aux entreprises de reconstituer leurs marges pour ensuite investir et embaucher.
- Par ailleurs, la hausse du chômage incite les ménages à la prudence entraînant une augmentation du taux d'épargne.

Après le dérapage du déficit en 2014 (4,4 % du PIB contre 3,8 % prévu) le gouvernement a annoncé une quasi stabilisation du déficit en 2015 à 4,1 % du PIB qui repose sur un plan d'économies en dépenses de 21 M€ et une très légère baisse des prélèvements obligatoires.

**Dans ce contexte de crise, la loi de Finances 2015 doit concilier l'incontournable réduction des déficits et le nécessaire soutien à l'activité.**

**Cette difficile consolidation budgétaire est mise en œuvre par la loi de finances 2015 et la loi de programmation des finances publiques votées fin 2014.**

**En 2015 :**

L'élément majeur de la loi de finances est la nouvelle réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales 3,42 M d'euros, ce qui entraîne une baisse de 6 % de l'enveloppe globale des concours.

Cet élément s'inscrit pleinement dans la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, votée fin 2014, qui annonce la poursuite de la contribution des collectivités locales en 2016 et 2017, avec une baisse des concours financiers de 3,66 M€ en 2016 et 3,67 M€ en 2017.

**\* Rappel des principales mesures de la loi de Finances 2015 :**

- La diminution de la Dotation Forfaitaire de 8,7 %;
- En parallèle, l'accent est mis sur la péréquation avec la revalorisation de la DSU à +11,6 %;
- Le remplacement de la DDU par la « Dotation Politique de la Ville » ;
- La prorogation du Fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires, 90 € par élève pour l'année 2015/2016 ;
- La minoration des compensations des exonérations fiscales de l'ordre de 25 % (Hors Taxe d'Habitation), qui est une variable d'ajustement ;
- Le relèvement du taux du F.C.T.V.A., qui passe de 15,761 % à 16,404 % ;
- La revalorisation des bases d'imposition locales de 0,9 % à l'identique de 2014 ;

Il est donc demandé en 2015, dans un environnement financier encore très tendu, un effort conséquent aux Collectivités en matière de maîtrise des finances publiques.

**\* II°) – La situation financière de la Ville :**

L'exercice 2014 est terminé, et le résultat global est de 5,1 Millions d'Euros, (4,7 Millions en 2013)

L'épargne nette (l'autofinancement) de la Ville reste positive. Notre volonté de maîtrise des dépenses conjuguée à l'augmentation de nos recettes nous permet d'obtenir ce résultat.

L'encours de la dette de Cenon au 31/12/2014 est de 22 Millions avec un taux moyen de 2,26%.

Les dépenses d'équipements se sont élevées à 4,3 Millions en 2014, identiques à 2013, après 9,9 Millions d'Euros investis en 2012. Depuis 2008, elles représentent au total 56,9 Millions d'Euros.

Et ce afin de préparer l'avenir et de maintenir la qualité de service public en direction des Cenonnais.

**\* III°) - Le Budget Primitif 2015 : Optimiser la Gestion tout en tenant nos Engagements.**

Le contexte de Cenon est marqué par une structure socio-économique fragile, dont la population est composée de façon importante par des habitants à revenus modestes.

Les Dotations de l'Etat et le produit fiscal représentent plus de 80 % des recettes de fonctionnement.

Nous entendons maintenir notre niveau d'épargne positif pour pouvoir continuer à investir.

Pour cela, nous sommes contraints de mener une politique rigoureuse de gestion de nos dépenses et d'y associer nos partenaires (Groupements de Collectivités et Associations).

Cependant, nous devons faire face, d'une part à la diminution des dotations de l'état, au titre de la contribution des collectivités : celle-ci est évaluée fin 2017 à une baisse globale de 1,9 million par rapport à 2013. Et d'autre part, à des dépenses nouvelles telles que la deuxième phase de la refonte indiciaire des catégories C et l'amélioration de l'action sociale pour le personnel.

Malgré cela, l'ensemble de nos dépenses, y compris les subventions et participations, seront à enveloppe constante.

Le volume des dépenses d'équipements sera encore important en 2015

Cette politique est absolument nécessaire au développement de la Ville et à son attractivité et devrait permettre en 2015 la réalisation d'équipements à hauteur de 7,7 Millions d'Euros tels que :

- la reconstruction de l'ilot Camille Maumey ;
- l'aménagement intérieur du Site de l'Hôtel de Ville ;
- les travaux du Centre Social la Colline (le multi accueil Poulbot) ;
- le réaménagement du Cimetière Saint Romain ;
- l'achèvement du Complexe Sportif de la Morlette ;
- la Réhabilitation des Tennis ;
- l'agrandissement du Cimetière Saint Paul ;
- les Mises aux normes et l'entretien du Patrimoine Municipal
- le lancement de la construction de la 4eme salle du Rocher

**Le Budget Primitif 2015 sera présenté au vote du Conseil Municipal le 14 avril prochain ».**

Monsieur DELPECH intervient à son tour « Monsieur le Maire vient de vous présenter les orientations budgétaires qui doivent ouvrir un débat dans les deux mois qui précèdent le vote du budget le 14 avril.

De ces informations relatives à l'environnement macroéconomique, au contexte des finances publiques, et à la loi de finances 2015, développées par Monsieur le Maire on peut retenir que la ligne de crête qui sépare d'un côté, l'incontournable réduction des déficits et de l'autre le nécessaire soutien à la reprise de l'activité, est très étroite.

Je vous propose de passer à la situation financière de note activité en 2014 et par volonté de clarté et de suivi de ces informations, de faire rapidement référence à la proposition des documents transmis par la KBOX.

#### \* I°) - **La Situation Financière de la Collectivité en 2014 :**

##### **La Section de Fonctionnement : (Voir Page 10 à 12).**

L'excédent Global 2014 sera supérieur à 2013 (**5,1 Millions d'Euros pour 4,7 Millions d'Euros en 2013**)  
(Voir Page 12).

##### **Cela s'explique par le dynamisme de nos recettes et la maîtrise rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement.**

Les dépenses réelles de gestion tableau page 11 (hors dépenses exceptionnelles) s'élèvent à 29,7 Millions d'euros pour l'exercice 2014 en évolution de + 3,4 %.

Ces dépenses ont été financées essentiellement par les Dotations et le Produit Fiscal. Ces deux postes représentent 30,5 Millions (**Voir Pages 10 et 11**).

Les recettes réelles (hors recettes exceptionnelles) s'élèvent à 32 millions d'euros en 2014 en progression de + 2,6 %.(**Voir Pages 12 et 13**).

Compte tenu de l'évolution de nos recettes de +2,6% et de nos dépenses de +3,4% cela a quand même un effet ciseau sur notre résultat qui se traduit par une contraction de notre épargne brute et une épargne nette positive, constat général à l'ensemble des collectivités.

**Ces deux éléments : augmentation des recettes et maîtrise des dépenses nous ont permis d'obtenir en 2014 une épargne nette positive qui correspond à l'autofinancement dégagé sur l'exercice (240 000€).**

##### **La Section d'Investissement : (Voir Pages 14 et 15)**

Les dépenses d'équipements se sont élevées à 4,3 Millions en 2014, identiques à 2013, après 9,9 Millions d'Euros investis en 2012. Depuis 2008, elles représentent au total 56,9 Millions d'Euros. **Et ce afin de préparer l'avenir et de maintenir la qualité de service public en direction des Cenonnais.**

##### **Les principales dépenses 2014 sont les suivantes :**

La Restructuration de l'Ecole Camille Maumey	1 109 685 €
Le Centre Social La Colline	731 971 €
Le Pôle Administratif Municipal :	419 234 €

La Construction du Gymnase de la Morlette :	124 003 €
Le Schéma Directeur informatique	90 855 €
Centre de loisirs Triboulet	73 356 €
Le Pôle Culturel	68 796 €
Le Centre Multi Accueil	25 556 €

Ces dépenses ont été financées par :

- les recettes propres d'investissement (F.C.T.V.A. et Subventions à hauteur de 1,7 Millions d'Euros, soit 39 % ;
- l'autofinancement 2,610 Millions d'Euros soit 61 %.(p15)

**\* II°) - La Dette de Cenon : (Voir Page 15 et en annexe, la Note de Synthèse de notre prestataire Finance Active).**

Au 31/12/2014, l'en-cours de la dette s'élève à 22,5 Millions d'Euros avec un taux moyen de 2,26 %. La capacité de remboursement de la ville est de 6 mois de recettes de fonctionnement pour le Budget Principal. Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt depuis 3 ans ( durée résiduelle moyenne de 15 ans).

**Faut-il le rappeler ?** sans emprunt risqué, donc une dette saine.

**\* III°) – Les Orientations Budgétaires 2015 :**

Le contexte de Cenon est marqué par une structure socio-économique fragile, sa population étant composée de façon importante par des habitants à revenus modestes. (revenu par habitant 9 430 € alors qu'il est de 14 507€ pour les communes de même strate)

**1/Les Recettes de Fonctionnement : (Voir Pages 16 et 17).**

Les Dotations de l'Etat et le produit fiscal représentent plus de 80 % des recettes de fonctionnement.

- ✓ Les Dotations de l'Etat baissent à l'exception de la DSU, qui connaît une croissance soutenue pour les villes éligibles à la fraction DSU cible (250 villes de plus de 10 000 habitants les plus défavorisées à l'échelle nationale). Cenon en fait partie, elle est classée 118ème.
- ✓ Les bases fiscales prévisionnelles augmentent de + 6,3 % en 2015.

**Cela résulte :**

- de la revalorisation des bases de + 0,9 % décidée par l'Etat,
- des constructions nouvelles + 3,9 % soit environ 349 logements en 2015 (370 en 2016 et 536 en 2017).
- de la révision de l'abattement général de la TH qui passe de 15 à 10 % qui génère une augmentation des bases de + 1,5 %. (valeurs locatives faibles)

**2/ les Dépenses de fonctionnement :**

Nous entendons bien maintenir notre niveau d'épargne positif pour pouvoir continuer à investir.

Pour cela, nous sommes contraints de mener une politique rigoureuse de gestion de nos dépenses et d'y associer nos partenaires (Groupements de Collectivités et Associations).

Cependant, nous devons faire face, d'une part à la diminution des Dotations de l'Etat, au titre de la contribution des collectivités. Celle-ci est évaluée fin 2017 à une baisse globale de 1,9 million par rapport à 2013. Et d'autre part, à des dépenses nouvelles telles que la deuxième phase de la refonte indiciaire des catégories C et l'amélioration de l'action sociale pour le personnel (**Voir Page 17**).

**Malgré cela, nous stabilisons les subventions et participations, les frais de fonctionnement des services, et pouvons maintenir les tarifs des prestations pour les cenonnais.**

**3/ Investissements 2015 :**

**Nous finançons en partie les investissements suivants : (Voir Page 18)**

<b>Budget de la Ville :</b>		
<b>A.P. 18</b>	<b>Restructuration Ilot Camille Maumey</b>	<b>2 700 k€</b>
<b>A.P. 16</b>	<b>Réaménagement du Site de l'Hôtel de Ville</b>	<b>740 k€</b>
<b>A.P. 28</b>	<b>Centre Social la Colline</b>	<b>39 k€</b>
<b>A.P. 23</b>	<b>Réaménagement du Cimetière Saint Romain</b>	<b>245 k€</b>
<b>A.P. 14</b>	<b>Construction Gymnase la Morlette</b>	<b>60 k€</b>
<b>A.P. 4</b>	<b>Rénovation Triboulet</b>	<b>132 k€</b>

A.P. 25	Schéma Directeur + Informatique	220 k€
A.P. 27	P. A. E. – Secteur Camille Pelletan	30 k€
A.P. 26	Réhabilitation Tennis	340 k€
A.P. 19	Centre Multi-Accueil	8 k€
A.P. 30	Agrandissement du cimetière Saint Paul	280 k€
A.P. 22	Agrandissement et Réhabilitation Jules Guesde	13 k€
<b>Sous- Total 1:</b>		<b>4 807 k€</b>
<b>Budget Annexe du Pôle Culturel :</b>		
A.P. 1	Construction du pôle culturel et de spectacles	931 k€
A.P. 2	Construction de la 4 <sup>ème</sup> salle du Rocher	20 k€
<b>Sous- Total 2:</b>		<b>951 k€</b>
<b>Total</b>		<b>5 758 k€</b>

Il est à noter les ouvertures des :

**A.P. 30 – Agrandissement du Cimetière Saint Paul ;**

**A.P. 2 – Construction de la 4<sup>ème</sup> Salle du Rocher – sur le Budget Annexe du Pôle Culturel. Cela concerne essentiellement en 2015, le lancement du projet.**

Il faut ajouter d'autres dépenses qui représentent 3,5 Millions, (Pages 18 et 19) , telles que :

- Le remboursement de la dette pour 1 ,5 M € ;
- Les mises aux normes de nos équipements ;
- L'amélioration de la voirie et des réseaux (Eclairage Public, Mobilier Urbain, enfouissement des réseaux) ;
- L'équipement informatique dans les écoles (tableaux numériques) et développement d'internet et du WIFI sur le territoire) ;
- Les fonds de concours pour les Commerçants cenonais pour privilégier l'investissement sur notre ville ;
- L'équipement en matériel de nos services afin d'améliorer leur efficacité ;
- Les travaux d'aménagement des locaux associatifs ;
- Les aménagements des parcs et l'acquisition d'aires de jeux ;
- **Pour ne citer que les principales actions.**

**Au total les dépenses d'investissement s'élèveraient à 9,6 Millions d'Euros.**

En fonction de la réalisation de tous ces projets, le recours à l'emprunt sera peut être nécessaire. Mais son montant sera limité à l'annuité de remboursement de capital, ceci afin de ne pas peser sur notre en-cours de dette.

A ce jour, les Dotations de l'Etat n'étant pas connues, en particulier la D.S.U., ces orientations peuvent être modifiées avant le vote du Budget Primitif.

Cet effort n'est possible qu'en maintenant notre capacité d'autofinancement, véritable axe névralgique de notre commune, permettant :

- **d'améliorer sans cesse les services dus à nos administrés ;**
- **de poursuivre notre politique d'investissement ce qui contribue ainsi à la reprise économique de notre pays ;**
- **d'assurer notre soutien à nos partenaires associatifs si précieux pour leur participation au dynamisme de Cenon ;**

Tout ceci ne peut se réaliser qu'avec une maîtrise rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement, un contrôle de gestion efficace, stabilisant ainsi notre encours-de-dette et dégageant un résultat excédentaire de 5,1 Millions qui sera reporté en 2015 (Cet excédent était de 2,8 Millions en 2011, 4.7 Millions en 2013).

Nous disions en 2014 que la situation financière de la commune était saine, les résultats de cet exercice le confirment.

Cette situation permet à Cenon, rappelons-le, la 118<sup>ème</sup> ville des plus défavorisées, de poursuivre son investissement dans des domaines tels que la Culture et le Sport.

En effet, dans ces périodes économiquement tendues, l'accès pour tous à ces disciplines, en particulier en direction des jeunes, reste pour l'équipe municipale, une priorité.

Quant à l'Action Sociale et l'Education, elles restent bien sûr une évidente nécessité.

Et si les enveloppes consacrées à chaque délégation, à chaque service, les subventions à nos partenaires associatifs, ont pu être stabilisées, c'est grâce à l'effort, solidaire de l'équipe municipale (élus et services), pour la poursuite d'une politique rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement.

### **Le Budget Primitif 2015 sera présenté au vote du Conseil Municipal le 14 avril prochain.**

**Monsieur le Maire** explique que le seul chiffre à retenir est l'excédent conforté d'année en année. Il s'élève à 5 millions d'euros, ce qui permet d'investir sans recours ou a minima à l'emprunt. En 2014, Cenon a investi à hauteur de 10 millions d'euros sans emprunt : l'emprunt n'intervient qu'à la marge. La dette est très saine et à taux très bas ; la capacité de remboursement de la dette se calcule en mois : elle était de 7 mois sur 12 pour 2014 et passera à 6 mois sur 12 pour 2015 alors que dans certaines autres communes, l'étalement de la dette s'échelonne sur 20 mois. Cenon a donc toujours une capacité d'investissement. Le soutien de l'Etat grâce à la DSU qui compense la diminution des dotations générales ainsi que l'augmentation du nombre de logements à un rythme soutenu permettant une augmentation de la population sont en partie à l'origine de la bonne santé financière de la commune.

Dans le classement élaboré par l'association « contribuables associés », Cenon obtient la note de 15 pour sa gestion ; par contre Bordeaux obtient la note de 4, comme d'autres communes telles que Villenave, Talence. Dans le classement de Sud-Ouest sur la pression fiscale, Cenon apparaît en troisième position, ce qui place Cenon parmi les villes les moins endettées de la métropole. Monsieur le Maire mentionne qu'aucune diminution de subvention aux associations n'a été faite.

La poursuite de la politique d'investissement sur le territoire est un gage de la santé financière de Cenon  
Il remercie ensuite les services pour le travail effectué.

**Monsieur GUICHARD** fait la déclaration suivante : « *Le débat d'orientation budgétaire doit prendre en compte deux éléments fondateurs de nos budgets :*

- le 1<sup>er</sup> : l'élément national*
- le 2<sup>ème</sup> : l'élément local*

*L'élément national s'articule autour des dotations d'Etat qui, rappelons-le, ne sont pas une aumône gracieusement distribuée à nos communes.*

*De part les lois de décentralisation, ces dotations sont obligatoires pour compenser certains désengagements de l'Etat, notamment dans le cadre de l'action sociale.*

*Donc, toute remise en cause de ces dotations, engagée depuis de nombreuses années et accélérée ces deux dernières, est tout simplement un non-respect de la loi, même si on l'habille du choix politique de réduction de dépenses publiques.*

*Ainsi, on additionne à l'illégalité un dogme politique imposé par l'Europe et trop facilement accepté par nos gouvernants pour justifier ces baisses, qui ne font que s'alourdir d'année en année, mettant nos budgets locaux dans un effet ciseaux (plus de dépenses sociales, moins de recettes) jusqu'à l'étranglement financier si cela perdure.*

*Cette situation est d'autant plus inacceptable que notre pays ne souffre pas de trop de dépenses publiques mais bien d'insuffisance en matière de santé, d'éducation publique, de sécurité, de solidarité pour les retraités, chômeurs, précaires, pour ne prendre que ces exemples.*

*Par contre notre pays souffre d'un terrible manque de recettes dû aux cadeaux publics multipliés pour les grandes entreprises (80 milliards d'euros), dont le CICE est un flagrant exemple, sans aucune contrepartie en matière d'emplois.*

*Manque de recette aussi par les évasions fiscales (+ de 50 milliards d'euros) et encore, nous ne parlons pas de la non-contribution publique des marchés financiers et des actionnaires qui, au contraire, se gavent des cadeaux comme avec le CICE.*

*Donc, la dette dont on nous rebat les oreilles n'est pas le fruit de trop de dépenses publiques, mais bien de ce hold-up public réalisé avec la complicité de la commission européenne et de tous les gouvernants européens.*

*D'autre part, cette dette est aussi le fruit de placements financiers privés et usuriers dans des bulles financières rachetées à force de fonds publics qui mettent les états dans des déficits abyssaux.*

*Il n'est que de voir combien le nouveau gouvernement grec, victime de telles pratiques, a du mal à être entendu par tous ces donneurs d'ordre libéraux, pour pouvoir simplement réaliser ses engagements sociaux pour lesquels il a été élu et qu'il veut, lui, respecter.*

*Donc, on mesure qu'il n'y a aucune fatalité politique à cette austérité publique, sinon que de ne pas avoir le courage de dire stop à ces dérives et dogmes de financiarisation.*

*Et la France, au contraire des Grecs, mais avec eux, a les moyens économiques, démographiques, politiques d'être un élément moteur et décisif dans ce nouvel ordre économique et social si urgemment nécessaire.*

*C'est d'ailleurs, je dirai presque toutes tendances politiques confondues, ce que ressentent nos 36 000 communes qui agissent afin d'être et rester le dernier bouclier social pour nos populations, notamment au travers de l'association des maires de France.*

*Voilà bien pourquoi le gouvernement devrait enfin entendre la sanction des urnes de dimanche, entre autre en annulant les 23 milliards de réduction des aides publiques pour les collectivités locales.*

*En tout état de cause, c'est la démarche construite ensemble par la majorité de gauche pour notre ville en maintenant nos réponses publiques à notre population tant en fonctionnement qu'en investissement.*

*C'est d'ailleurs du même engagement politique que nous abordons la métropolisation, en exigeant que notre commune garde ces moyens d'actions de proximités avec ses agents pleinement respectés dans leurs fonctions et acquis sociaux.*

*Continuons à mettre tout en œuvre pour que nos communes restent un lieu de résistance pour une démocratie citoyenne donnant à nos populations, un espace d'espoir et de vie ensemble, par trop tourmentée, par une crise sociale et économique dont ils n'ont aucune responsabilité mais dont par contre, ils assument tous les dégâts économiques et sociaux.*

**Monsieur TARDY** fait le discours suivant : *« Monsieur Le Maire*

*Quand nous avons ouvert notre tablette, la date du 1<sup>er</sup> Avril nous a surpris comme date pour un débat d'orientation budgétaire.*

*On a cru à un poisson d'avril et non même pas une boulette dont vous êtes le champion.*

*Revenons aux choses qui fâchent diminution des subventions de la part de l'Etat :*

*La dotation globale de fonctionnement :*

*Moins 1450 millions d'euros pour les communes*

*Moins 1148 millions d'euros pour les départements*

*Moins 451 millions d'euros pour les régions*

*Ça c'est la politique mise en place par HOLLANDE et son gouvernement depuis 2012.*

*C'est plus le gouvernement de N. SARKOZY, mais bien votre majorité de la gauche que vous représentez, vous et vos amis rouge et vert.*

*Concernant les dépenses de votre budget : augmentation de 5,2 % :*

*Les dépenses du personnels : plus 756 165€ dues à la politique de votre majorité*

*Augmentation des impôts et taxes de 5,6 %*

*Augmentation de 2% des taux, nous nous opposons à cette augmentation, mais l'avis de votre opposition ne vous intéresse pas. Encore une fois vous pénalisez les Cenonnaises et les Cenonnais qui payent l'impôt plutôt que diminuer le train de vie de la commune (limiter les embauches de vos amis et relations).*

*Donc augmentation des dépenses de la commune, diminutions des subventions et augmentations des taxes communales, donc un effet ciseau négatif sur votre budget.*

*Les seuls responsables sont votre majorité nationale et votre politique communale.*

*CENON POUR TOUS ne fera pas de boulette et votera contre votre budget 2015 ;*

*Merci de votre écoute. »*

**Monsieur GUICHARD** estime que l'intervention de Monsieur TARDY est « dégueulasse ».

**Monsieur DELPECH** trouve tout ceci affligeant.

**Madame BOUTHEAU** partage les orientations présentées par Monsieur le Maire. La diminution de la dotation de l'Etat ne concerne pas les communes accueillant des logements sociaux, mais seulement celles qui refusent l'accueil des logements sociaux. Les dotations sont donc maintenues pour les autres. La faiblesse des impôts des villes ayant beaucoup de logements sociaux est en partie compensés par des dotations de solidarité. A Cenon, la haute qualité des services publics et le maintien de la DSU permettent de préserver le socle social.

**Madame HERAUD** fait à son tour le discours suivant : *« Nous discutons ce soir dans le contexte particulier de lendemain de campagne des départementales, qui a marqué, après la campagne des municipales, un nouvel effondrement historique des scores du PS. Le parti de Hollande et de Valls et la politique du gouvernement ont été sévèrement sanctionnés par un taux d'abstention très fort et un vote en augmentation inquiétante de la droite et du Front national.*

*Les politiques d'austérité se poursuivent et s'accroissent. Commencées sous Sarkozy et poursuivies par Hollande-Valls, elles ont été rejetées massivement dans les urnes par de larges fractions des classes populaires, parce que ce sont les classes populaires qui sont les premières à en faire les frais. Les efforts que l'on demande aux plus modestes au prix d'une régression sociale inacceptables ne servent qu'à satisfaire le MEDEF et les actionnaires qui n'en ont jamais assez.*

Ces politiques austéritaires dont les répercussions pèsent lourdement sur les communes sont bien au cœur de notre débat de ce soir.

Or, malgré leur défaite électorale, Valls et Hollande n'ont laissé aucun doute en disant que : « le cap sera maintenu ». Méprisant le résultat des urnes, ils poursuivront la même politique au service du MEDEF et continueront d'appliquer à la lettre les injonctions austéritaires et anti-démocratiques de l'Union Européenne. La politique anti-sociale imposée par le pacte de responsabilité et la loi Macron se poursuivra et s'approfondira. Une loi Macron 2 est même prévue pour cet été (remettant en cause le CDI et le SMIC). Pour ce gouvernement, « il faut que les patrons ne se sentent pas pieds et poings liés ». Tout est dit.

Le gouvernement voudrait nous faire croire que pour sortir de la crise, il faut que les entreprises soient plus compétitives. Alors, on prend sur les budgets publics, sur la santé, sur l'école, sur tous les services publics pour dégager les 50 milliards du pacte de responsabilité, du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), qui vont directement dans la poche des entreprises privées. Et c'est aux collectivités que le gouvernement impose d'en payer la plus grosse part.

On n'entend plus parler que de compétitivité. Vous-même nous présentez un contexte national où le soutien à la compétitivité des entreprises serait l'alpha et l'oméga d'une sortie de la crise. Vous voulez nous faire prendre pour argent comptant que « les mesures fiscales en faveur des entreprises (CICE, pacte de responsabilité) ... permettent aux entreprises de reconstituer leurs marges pour ensuite investir et embaucher. » Cela fait maintenant bientôt 40 ans qu'on nous rabâche la même chose : « Les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain ». Les profits sont bien là et ils ne cessent de s'envoler, sans que les entreprises n'aient été contraintes à créer le moindre emploi. Bien au contraire, les licenciements se comptent par centaines de milliers comme chez Sanofi, pour ne citer qu'un exemple, qui aura procédé à 4 800 licenciements en 5 ans, pour que les actionnaires voient grimper en flèche leurs dividendes. Les salariés, en grève depuis 6 semaines à Ambarès, luttent contre ce scandale (démâqué par le magazine Cash investigation diffusé récemment sur les chaînes de télé).

L'aide à la compétitivité ne fait que justifier le gigantesque transfert de fonds publics vers les entreprises et les profits privés, au détriment des intérêts de la collectivité. C'est une politique qu'il faut dénoncer et combattre et non pas présenter, comme vous le faites, comme une fatalité, et s'y adapter. Une autre politique est possible : c'est l'interdiction des licenciements et l'arrêt des subventions et cadeaux aux grandes entreprises. Les milliards dégagés pourraient servir à l'embauche massive d'emplois publics. Et c'est aussi l'annulation de la dette : cette dette qui vide les caisses publiques est un puits sans fond, creusé par les crédits d'impôts et tous les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises privées, creusé par le renflouement de la dette privée des banques après 2009... Nous n'avons pas à payer une dette qui n'est pas la nôtre, qui est illégitime !

Les conséquences de cette politique au service des plus riches, prennent un tour de plus en plus concret et inquiétant sur nos communes. D'abord, en aggravant la misère, l'exclusion sociale et avec elle la désespérance, elle favorise la montée des préjugés les plus réactionnaires, des racismes de toutes sortes, qui font le lit de nos adversaires et en particulier du Front national, qui a encore augmenté ses scores sur la commune, passant de 19 % aux dernières cantonales à plus de 23 % cette année, au premier tour.

Sur le plan financier, la baisse drastique des dotations d'Etat aux communes continue, elle double cette année. C'est un manque à gagner important pour le budget communal et il faut vraiment faire partie des communes de plus de 10 000 habitants les plus pauvres pour bénéficier de la DSU qui limite les dégâts.

Et c'est les populations des quartiers populaires qui en subissent les conséquences : avec moins de services publics de proximité, une école qui se dégrade, des aides sociales en recul... et des agents territoriaux qui vont encore voir leur niveau de vie se dégrader, avec le gel des salaires et un avenir fragilisé par les transferts à terme à la Métropole.

Le désengagement de l'Etat, la baisse des dotations, c'est aussi une pression fiscale toujours plus importante. Cela fait maintenant plusieurs années que vous avez fait le choix d'une augmentation des taux d'imposition, à laquelle je m'oppose, car c'est encore prendre dans la poche des plus faibles, alors que les plus riches profitent à outrance des niches fiscales et autres exonérations. Affirmer que les nouveaux logements apporteront de nouvelles recettes fiscales est certes vrai, mais ne renversera pas la tendance du désengagement de l'Etat ni de l'austérité qu'il impose aux communes.

C'est à nouveau cette année un budget qui s'inscrit, comme vous le soulignez, dans un contexte d'austérité, et qui ne peut répondre aux besoins de populations et d'une jeunesse extrêmement fragilisées par la crise. Un budget qui répondrait vraiment aux besoins de la population et des agents devrait pouvoir :

- augmenter massivement les salaires des agents pour amorcer un rattrapage de l'érosion salariale depuis des années (le point d'indice de la Fonction publique est bloqué depuis 2010 ; quel patron accepterait de voir ainsi son salaire bloqué durant 5 ans ?!)
- il devrait permettre de créer des emplois publics statutaires, sans avoir recours à toutes les formes de précarité qui font aujourd'hui de la fonction publique le plus gros employeur de précaires du pays.
- il devrait pouvoir soutenir le secteur associatif, culturel et sportif... avec des moyens bien plus importants, ainsi que les projets de la jeunesse en terme de formation, d'emplois et de loisirs.

*Et puis, un budget qui aurait vraiment pour ambition de répondre aux besoins de la population et des salariés de la commune, devrait se construire démocratiquement avec la population et les salariés eux-mêmes, être décidé et voté par eux.*

*Il est urgent d'engager une dynamique de rupture radicale avec les politiques libérales et d'austérité, avec la logique du capitalisme, pour sortir de la crise. Les communes devraient y contribuer, en mettant tous leurs moyens au service de la révolte de la population, des salariés et de la jeunesse, en aidant à la construction et à l'organisation des mobilisations et des résistances.*

*Pour imposer des mesures d'urgence comme l'annulation de la dette, pour récupérer les milliards nécessaires à la reconstruction des services publics et à la satisfaction des besoins sociaux les plus urgents, pour l'arrêt immédiat des baisses de dotations, pour une augmentation générale des salaires, l'interdiction des licenciements et la création d'emplois et non leur suppression par le biais de la mutualisation ou des transferts à la métropole dans une volonté « d'économies d'échelle »...*

*Des mesures d'urgence pour renverser le rapport des forces nécessitent une mobilisation d'ensemble, la convergence de toutes les forces sociales, associatives, syndicales et politiques contre les politiques d'austérité. C'est pourquoi, il sera important de tous se retrouver dans la rue le 9 avril »*

**Monsieur le Maire** demande si elle a conscience de ce qu'elle dit : comment trouve-t-elle l'argent pour augmenter les fonctionnaires en diminuant l'impôt ? De plus, Cenon est soumise à la réglementation nationale pour ce qui est de la fonction publique, or, le Débat sur les Orientations Budgétaires est un débat de politique locale ; il n'est pas possible de changer les lois ou les systèmes de financement. De très nombreuses mesures ont été adoptées dans l'intérêt des cenonnais afin de créer un système de répartition vers les plus fragiles : ainsi, pour la cantine municipale, le coût de revient d'un repas est de 11€, alors que le coût maximum d'un repas par enfant est facturé 5,50€ et le coût pour les plus pauvres est facturé 0€. Tout le monde a droit à la solidarité à une redistribution vers les plus faibles : la solidarité ne vient pas de la révolution. Par contre, Monsieur le Maire constate que le score du Front National a augmenté entre les 2 tours et il s'interroge sur les reports de voix de l'extrême gauche, la politique de la chaise vide n'ayant jamais fonctionné.

**Monsieur DELPECH** estime que l'opposition ne doit pas empêcher de s'intéresser aux problèmes de la commune : quand il entend Madame Héraud critiquer l'accès à la culture et au sport, il estime que cela ne concerne pas Cenon.

**Monsieur EGRON** précise à Monsieur TARDY que le ratio des dépenses en personnel est de 49 à 50% des dépenses de fonctionnement, alors que les autres communes de même strate leur ratio s'élève à 54%. De plus, en 2015, 100 000€ seront consacrés à la refonte des catégories C, et 321 000€ investis dans les contrats d'avenirs. Dans un contexte social où 17% de cenonnais sont au RSA, Cenon pratique une politique solidaire.

**Monsieur le Maire** trouve inapproprié le rapprochement que fait Monsieur Tardy entre la misère et le Front National : l'étude des résultats de la commune Bouliac (40% de vote FN) montre que ce n'est pas la pauvreté qui fait voter FN.

**Madame HERAUD** estime que cette position est caricaturale.

**Monsieur GUICHARD** demande à Monsieur Tardy de retirer la dernière phrase de son intervention concernant les embauches d'amis, ce que ce dernier refuse de faire.

**PREND ACTE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45



**Alain DAVID**  
Maire de Cenon

**Huguette LENOIR**  
Secrétaire de Séance